

DEC211980DR07

Décision portant nomination de M. Jérôme ADRIEN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5510¹ intitulée « Matériaux : Ingénierie et Science ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** du **01/01/2021** nommant **M. Éric MAIRE**, directeur de l'**UMR5510** ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 2** dans le secteur **industrie** option « **sources scellées** » délivré à **M. Jérôme ADRIEN** le **07/09/2016** par **Apave Formation** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire le 29 avril 2021.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Jérôme ADRIEN, *ingénieur de recherche*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **08/09/2017**.

Article 2 : Missions²

M. Jérôme ADRIEN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Jérôme ADRIEN** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 08 juin 2021

Le directeur d'unité
Éric MAIRE

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC212290INSHS

Décision portant nomination de Mme Bérangère REDON aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 5189 intitulée « Histoire et sources des mondes antiques (HISOMA) »**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques (HISOMA) et nommant M. Stéphane Gioanni directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;


DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Bérangère REDON, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5189 susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2021 et pour la durée fixée dans la décision DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

02 NOV. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

